

L'UNIVERSITÉ en outre-mer

Dossier coordonné par **HERVÉ CHRISTOFOL**

Le conseil économique, social et environnemental (CESE) l'a souligné dans son avis sur la loi de programmation de la recherche (LPR) : « *La recherche en outre-mer est un atout face aux enjeux de notre siècle et un défi, alors que la part du PIB que ces territoires consacrent à la recherche n'est que de 0,5%.* »

Aussi avons-nous souhaité avec ce dossier donner la parole à nos bureaux de section en outre-mer afin, d'une part, qu'ils puissent pour certains, réagir aux propositions du CESE et, d'autre part, qu'ils témoignent à la fois de la situation actuelle de leurs universités, des succès de leurs équipes et des revendications spécifiques qu'ils souhaitent porter à l'occasion du vote et du lancement de l'exécution de la LPR.

L'éloignement, l'insularité, la vulnérabilité climatique créent des particularismes et exacerbent les difficultés auxquelles est confronté l'ensemble de notre communauté (clientélisme, recul de la collégialité, austérité, sous-dotation, dégradation des conditions de travail et d'études).

Toutes et tous doivent être pris.es en compte pour garantir la pleine exécution des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ces établissements ultramarins présents dans les trois grands océans du globe : Indien, Atlantique et Pacifique.

L'université de La Réunion, « annexe » de la Région et de son pouvoir politique

Créée en 1982, l'université de La Réunion compte 1 200 personnels pour 17 000 étudiants. Sous-dotée, elle est en outre de plus en plus inféodée aux pouvoirs politiques, réduisant peu à peu le débat démocratique et empêchant toute contestation.

Par le **BUREAU DU SNESUP DE LA RÉUNION**

L'université de La Réunion (UR) n'est pas encore quadragénaire. Créée par le décret du 15 octobre 1982, elle est née un peu avant la Région Réunion (25 février 1983). Elle comprend cinq unités de formation et de recherche (droit et économie, sciences et technologies, lettres et sciences humaines, santé, sciences de l'homme et de l'environnement), sept sites distincts et distants, cinq instituts, plus de vingt laboratoires, trois fédérations, deux écoles doctorales et quatre plateaux techniques remarquables. Elle regroupe plus de 17 000 étudiants (avec une hausse des effectifs de 14 % depuis 2014), dont plus de la moitié sont boursiers. Elle compte 1 200 personnels (environ 440 personnels enseignants dont 110 enseignants à statut 2^d degré et 330 enseignants-chercheurs, soit au total 43 % d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et 57 % de Biats, selon le bilan social 2019). Comme dans toutes les universités, le nombre des contractuels est en constante augmentation (23 % des enseignants et enseignants-chercheurs et 65 % des Biats).

Son budget dépasse les 160 millions d'euros. Et pourtant...

UNE UNIVERSITÉ SOUS-DOTÉE

Depuis trente ans, l'université de La Réunion est sous-dotée et la hausse des moyens n'est pas à la hauteur de l'augmentation des missions qui

lui sont confiées ou tout simplement de celle de ses effectifs.

« *Les Outre-mer représentent à la fois des enjeux et des opportunités majeurs* », souligne l'annexe n° 7 de l'avis sur la loi de programmation de la recherche (LPR) rédigé par le CESE*, mais les moyens ne nous sont pas donnés pour relever les défis auxquels nous devons faire face et l'université de La Réunion n'est pas épargnée.

L'UR, seule université française et européenne de l'océan Indien, doit renforcer sa collaboration avec les universités de la zone et des pays bordiers, mais les moyens ne cessent de diminuer et les contraintes d'augmenter. Bien avant la crise sanitaire, les obstacles administratifs devenaient plus durs à surmonter et limitaient de fait les échanges dans la zone océan Indien avec Maurice et Madagascar.

L'UR doit mieux accompagner ses étudiants sur la voie de la réussite, mais la vie des étudiants, majoritairement boursiers à La Réunion, se heurte à des difficultés insurmontables (logement, alimentation, transport, santé...). La crise sanitaire a, comme partout, amplifié les inégalités entre nos étudiants. Beaucoup ont dû choisir de s'inscrire à l'UR par défaut cette année, ce qui augmente le nombre de nos étudiants en même temps que le nombre de ces « malgré eux » et diminue leurs chances de réussite et les nôtres d'accomplir la mission qui nous est confiée.

la LPR va accroître encore le pouvoir de quelques-uns en réduisant le débat démocratique et en empêchant toute contestation.

* www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_19_LPPR2.pdf.



© Thierry Caro / Wikimedia Commons

La bibliothèque de la faculté de droit et d'économie sur le campus du Moufia, à Saint-Denis.

Il est grand temps de refuser la LPR au niveau national en redonnant toute sa place au débat contradictoire et à la liberté d'expression.

L'UR doit renforcer ses capacités de recherche en général et déployer une recherche singulière au profit du territoire et de la société réunionnaise, dans une course effrénée à la recherche de financements, en tout premier lieu.

ACCROISSEMENT DES DISPARITÉS AVEC L'HEXAGONE

La crise sanitaire, même si elle est moindre qu'en métropole (pour l'instant), ne fait qu'accroître les disparités avec l'Hexagone et c'est dans ce contexte qu'il faut envisager la LPR et la disparition des qualifications par le CNU.

Les recrutements sur des critères nationaux étaient ce qui nous reliait à la métropole. Se suffire à nous-mêmes peut sembler aujourd'hui d'autant plus facile que cela se traduit par l'abandon des critères scientifiques (au profit du clientélisme politique). Mais cela a des conséquences désastreuses. Même s'il paraît plus facile d'oublier les critères scientifiques pour faire primer l'appartenance à la communauté réunionnaise dans le cas d'une chaire d'histoire locale que dans le cas d'un poste

en chimie biomoléculaire, c'est pourtant une tentation qui se généralise dans toutes les sections scientifiques. En outre, l'augmentation effrénée des vacataires et la précarisation des intervenants ouvrent grand la porte à une culture de la corruption – les personnels sous contrat étant plus sensibles que les autres aux pressions d'ordre politique.

MÉLANGE DES GENRES

À l'université de La Réunion, plus qu'ailleurs, se sont effacées les cloisons qui séparaient le monde politique et la vie universitaire. La mandature qui s'achève aura vu, par exemple, le recrutement comme directrice de cabinet du président (nord de l'île)

de la maire d'une grande ville du sud de l'île (Saint-Louis), également conseillère régionale et vice-présidente d'une intercommunalité.

Ce mélange des genres est loin d'être un cas isolé. Ainsi la LPR, vantée comme garantissant plus d'autonomie, aboutit, à La Réunion, strictement à l'inverse : l'inféodation toujours plus grande de l'université, conçue comme une simple « annexe » de la Région et de son pouvoir politique.

Mais nous voyons bien, particulièrement dans ce moment électoral pour notre université, que la LPR va accroître encore le pouvoir de quelques-uns en réduisant le débat démocratique et en empêchant toute contestation.

Tout se passe comme si certains voulaient que par la disposition des choses rien ne puisse plus arrêter le pouvoir, tournant définitivement le dos à Montesquieu.

Il est grand temps de refuser la LPR au niveau national et toute déclinaison locale en redonnant toute sa place au débat contradictoire et à la liberté d'expression qui doivent fonder la recherche et l'enseignement supérieur. ■

L'université des Antilles, un fonctionnement en mode RCE

Malgré son fort potentiel sur de nombreuses thématiques, l'université des Antilles est marginalisée et peine à mener des projets de grande envergure, du fait de ses faibles moyens humains, du coût des matériels et du manque d'infrastructures.

Par **SOAZIG LEMOINE**, MCF en écotoxicologie aquatique, secrétaire de la section SNESUP-FSU Guadeloupe, élue au CT et au CAC, université des Antilles, pôle Guadeloupe

Le CESE s'interroge sur la part donnée à la recherche dans les Outre-mer dans la loi de programmation de la recherche. Nous sommes marginalisés alors que les politiques reconnaissent la richesse de nos territoires en termes de biodiversité (*hotspot*) et les compétences de nos équipes sur des théma-

tiques relevant des risques naturels (tsunami, cyclone...), de l'impact du réchauffement climatique, des énergies renouvelables, des maladies tropicales, etc. Comme le souligne le CESE, « *par leurs caractéristiques, les territoires ultramarins pourtant sont au cœur de problématiques environnementales majeures et en première ligne de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), ce qui les place dans une position centrale au regard des enjeux de recherche internationaux* ».

La proposition du CESE de mettre une commission Outre-mer dans l'ANR, en complément des autres guichets de financement, pourrait éviter que certains projets déposés par une équipe d'outre-mer soient qualifiés de recherche trop « régionale » et donc rejetés (e.g. caribéens pour l'université des Antilles). Le ministère des Outre-mer pourrait avoir un budget dédié à la recherche plus important en lien étroit avec un service Outre-mer au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

MANQUE DE MOYENS

Dans le cadre d'appels à projets compétitifs, pour des projets de recherche de grande envergure, les équipes locales peuvent difficilement concurrencer les équipes métropolitaines du fait de leurs faibles moyens humains, du coût des matériels en outre-mer, mais également du manque d'infrastructures de type plate-forme technologique et de réseau haut débit notamment. Le développement des équipes de recherche ultramarines est ralenti voire stoppé sans ces moyens. Dans le cadre de projets collaboratifs, les Outre-mer ne doivent pas se réduire à un nouveau « terrain de jeu ». Les petites équipes locales ne doivent pas être associées pour fournir des données ou des échantillons et faire le travail de terrain, alors que le développement de technique ou l'innovation liées au projet se ferait ailleurs. Il faut que cette recherche soit réalisée sur place, dans nos territoires.

DES ÉQUIPEMENTS MAL ENTRETENUS

Dans chaque université ultramarine, il faut mettre en place des plates-formes techniques et mutualiser les moyens alloués à la recherche. Parfois ces plates-formes existent mais l'entretien et le renouvellement des appareils sont trop lourds pour les laboratoires. Pour l'université des Antilles, par exemple, nous avons une plate-forme de microscopie électronique et un centre de calcul, qui ont de grandes difficultés pour obtenir un financement récurrent juste pour l'entretien des appareils. Tout est compliqué, même pour obtenir la réparation d'une simple machine, qui nécessite un temps d'acheminement de pièces trop long et un coût élevé pour la venue de techniciens de la métropole. Les équipements sont donc parfois mal entretenus ou abandonnés, ce qui n'est pas sans conséquences sur les projets de recherche. Pour porter de grands projets, un enseignant-chercheur, en particulier dans les sciences fondamentales, doit pouvoir s'appuyer sur du personnel technique formé à la recherche. Dans notre petite université (792 personnels titulaires pour 10 630 étudiants sur deux pôles, en Martinique et en

Guadeloupe), nous avons de grandes difficultés pour le suivi financier des projets internationaux, peu d'enseignants-chercheurs se lancent dans les projets européens, car sans appui logistique, cela implique souvent d'assurer des tâches administratives chronophages. Depuis plusieurs années, le temps consacré à la recherche est ainsi grignoté car nous sommes déjà submergés par celles-ci. Alors que, pour un projet d'envergure européenne, les organismes de recherche nationaux (EPST), même localisés aux Antilles, ont l'appui de leurs tutelles pour le montage et le suivi financier du projet, nos universités fonctionnent chacune en mode RCE de manière indépendante et isolée. C'est l'université porteuse du projet, avec sa seule cellule de valorisation, qui gère tout, et nos universités manquent de moyens.

UN FORT POTENTIEL

Aux Antilles, par exemple, il serait souhaitable de développer des financements de mobilité internationale pour que les jeunes Ultramarins qui se forment à la recherche en métropole ou dans des laboratoires à l'étranger puissent revenir exercer leurs compétences dans les territoires ultramarins. Le CSE indique qu'une augmentation significative du nombre de postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs positionnés en outre-mer, au regard des besoins de rattrapage de la recherche publique, de formation de la jeunesse et des enjeux de développement durable des territoires, est nécessaire.

Je dirai pour conclure, après presque vingt ans en poste aux Antilles, que l'outre-mer a un fort potentiel sur de nombreuses thématiques et qu'il faut appuyer cette recherche qui est de qualité malgré toutes les difficultés souvent dues à l'éloignement. ■

Dans chaque université ultramarine, il faut mettre en place des plates-formes techniques et mutualiser les moyens alloués à la recherche.

Le campus du Camp Jacob, à Saint-Claude, en Guadeloupe.



© LPLI/Wikimedia Commons

L'université de la Polynésie française

Autonome depuis 1999, l'université de la Polynésie française (UPF) accueille 3 093 étudiants. Comme les universités métropolitaines, elle dépend beaucoup des personnels vacataires qui viennent en appui des titulaires et dont le recrutement est complexe.



La bibliothèque universitaire de l'UPF, à Tahiti.

Par **ANDRÉAS PFERSMANN**, section SNESUP-PF

L'université de la Polynésie française (UPF) est devenue un établissement autonome en 1999. Pluridisciplinaire, elle réunit un département de lettres, langues et sciences humaines, un département de droit, économie-gestion, un département de sciences, technologie et santé, une ESPÉ (bientôt INSPÉ) et un Institut Confucius. En 2020, elle accueille 3 093 étudiants avec un corps enseignant composé de 71 enseignants-chercheurs, 31 PRAG-PRCE et 34 contractuels (toutes catégories confondues). Par rapport à ces effectifs, le nombre de salles de cours et de places disponibles à la bibliothèque universitaire est notoirement insuffisant.

À l'instar des universités métropolitaines, l'UPF dépend beaucoup des quelque 200 vacataires qui interviennent en appui des titulaires et dont le recrutement est extrêmement complexe (autorisations de cumul dignes de Kafka, double tutelle vice-rectorat et ministère local oblige). Leur vivier étant très limité à Tahiti, l'UPF fait également appel à des « missionnaires » pour certains enseignements spécialisés. À cause de la crise sanitaire, l'université a cependant été obligée de suspendre les missions, ce qui crée des problèmes sérieux pour certaines formations. La crise sanitaire a également remis en évidence l'extrême fragilité sociale d'un grand nombre d'étudiants polynésiens qui ne disposent pas de matériel informatique et/ou d'une connexion Internet suffisante pour suivre les cours à distance, imposés pendant le confinement de mars-avril 2020 et à nouveau depuis début novembre 2020.

DES CRÉDITS INSUFFISANTS

Si l'on excepte l'équipe des mathématiciens qui travaillent au sein du Gaati, les laboratoires de recherche de l'UPF ont systématiquement orienté leurs travaux sur la Polynésie et, plus largement, le Pacifique. La culture et les langues polynésiennes sont ainsi étudiées par le labora-

toire Eastco, les spécificités juridiques et économiques par le GDI, les écosystèmes insulaires océaniques par l'UMR-EIO et la géodésie et les enveloppes fluides de la Terre par l'équipe Gepasud. Des structures fédératives comme la Maison des sciences de l'homme du Pacifique (MSHP), l'Observatoire géodésique de Tahiti (OGT) et le Centre international de recherche archéologique sur la Polynésie (Cirap) complètent le dispositif de la recherche. Malgré un effort réel de la présidence pour augmenter les moyens des laboratoires, les crédits disponibles sont totalement insuffisants pour permettre aux collègues de participer régulièrement à des colloques de leur discipline (coût des billets).

INJUSTICE SUR LES CONCOURS

Les concours de l'enseignement et, plus généralement, de la fonction publique représentent un débouché important pour les diplômés de l'UPF. Ils se heurtent cependant à une injustice considérable, dénoncée depuis des années par le SNE-SUP*. Sous prétexte d'éviter les fuites de sujets, les épreuves écrites de ces concours ont en effet lieu la nuit à Tahiti, au même moment ou presque que les épreuves concernées en métropole. Imposer à des candidats de participer, en Océanie, à des épreuves écrites de 20 heures à 2 heures ou 3 heures du matin, c'est accepter délibérément que leurs performances soient affectées par la fatigue. Des solutions existent pourtant et ont été suggérées par la FSU aux responsables politiques et administratifs. Il suffirait de faire composer les candidats à Tahiti l'après-midi et de les libérer quand leurs camarades de métropole auraient commencé à rédiger (système de la semi-loge). Un tel fonctionnement permettrait ainsi, pour un surcoût minimal, d'offrir des conditions davantage équitables aux candidats qui planchent en Océanie, où l'éloignement des grandes bibliothèques et des structures culturelles les place déjà en position de faiblesse par rapport à leurs concurrents métropolitains. ■

Imposer à des candidats de participer, en Océanie, à des épreuves écrites de 20 heures à 2 heures ou 3 heures du matin, c'est accepter délibérément que leurs performances soient affectées par la fatigue.

* www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/les-capesiens-polynesiens-demandent-legalite-reelle.